

Mise en ligne : 24 janvier 2020.
Dernière modification : 15 octobre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE INDUSTRIELLE AFRICAINE FRANÇAISE (1928-1933), Brazzaville

S.A., octobre 1928.

Compagnie industrielle africaine
(*Paris-Soir*, 26 août 1928)

Bruxelles. — Cette société va créer une filiale, la Compagnie industrielle africaine française, au capital de 6 millions de francs français.

Compagnie Industrielle Africaine Française
C. I. A. F.
(*La Journée industrielle*, 20 octobre 1928)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui a pour objet l'exploitation de comptoirs et établissements commerciaux dans l'Afrique Equatoriale Française, ainsi que la vente et l'achat de tous produits commerciaux et industriels.

Le siège social est à Brazzaville (Afrique Equatoriale Française).

Le capital est de 6 millions, en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra être porté à 12 millions. De plus, il a été créé 12.000 parts de fondateur attribuées à M. Camille Kersten, à Uccle-Bruxelles (Belgique), 6, avenue de Saturne.

MM. Charles Dumont, président de la Banque Franco-Japonaise, à Paris, 49 *bis*, avenue Victor-Emmanuel-III ; Georges Maus, à Paris, 5, rue d'Aumale ; Camille Kersten : René Ploumen, industriel, à Ixelles (Belgique), 2, rue de la Grosse-Tête ; Albert Hanet, industriel à Gand, 1, boulevard Militaire ; Edmond de Jaer, à Bruxelles, 17, rue Vilain-XIV, et Maxime Serf, à Paris, 18, rue de l'Arcade, sont les premiers administrateurs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 octobre 1928)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Cie INDUSTRIELLE AFRICAINE FRANÇAISE, C. I. A. F., siège à Brazzaville (colonie de l'Afrique-Équatoriale). — 75 ans. — 6.000.000 fr. — 5 oct. 1928. — *Annonces Parisiennes*.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES
Création de sociétés
(*Bulletin économique de l'AEF*, avril 1929)

Compagnie industrielle africaine française.

Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs. Siège social à Brazzaville. Objet : Exploitation de comptoirs et établissements commerciaux en Afrique Equatoriale Française. Vente, achat de de tous produits commerciaux et industriels, etc.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1929.
EXERCICE 1928
(Recueil des Assemblées générales, 1929)

Nous avons pris part ... à la constitution de la ... Compagnie industrielle africaine française



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE INDUSTRIELLE AFRICAINE FRANÇAISE

C.I.A.F.

Société anonyme au capital de 6.000.000 de fr.
divisé en 4.000 actions A et 20.000 actions B de 250 fr. chacune

Première assemblée générale constitutive le 29 septembre 1928
Deuxième assemblée générale constitutive le 5 octobre 1928
Statuts déposés en l'étude de M^e Rafin, notaire à Paris, le 29 septembre 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1^{er} mai 1929

Siège social à Brazzaville

ACTION DE CAPITAL B DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Maxime Serf (?)

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 24 juillet 1929

Imp. Henri Meyer fils Paris



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE INDUSTRIELLE AFRICAINE FRANÇAISE

C.I.A.F.

Société anonyme au capital de 6.000.000 de fr.

divisé en 24.000 actions de 250 fr. Il a, en outre, été créé 12.000 parts de fondateur

CERTIFICAT PROVISOIRE

Nous certifions que M. Lippman à Paris est inscrit sur les registres de la société
comme titulaire de six parts de fondateur.

Paris, le 1^{er} août 1929

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

INDUSTRIELLE AFRICAINE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin a approuvé les comptes du premier exercice social, comprenant exceptionnellement une durée de quinze mois, du 5 octobre 1928 au 31 décembre 1929.

Les comptes se soldent par un déficit de 1 million 114.903 francs. Ceci résulte de l'obligation devant laquelle la Société s'est trouvée d'arrêter en cours d'exercice ses exploitations commerciales de ses sièges de Pointe-Noire et de Brazzaville et de réaliser les stocks au mieux. Le conseil devait, avant toute considération, mettre à la disposition de M'Pila tous ses moyens financiers aux fins de valoriser dans le délai stipulé par le gouvernement de la colonie l'importante concession de la Société pour obtenir le titre de propriété. Ces efforts ont été couronnés de succès puisque le Journal officiel de l'A. E. F. du 1^{er} mai 1930 attribue à la Société, par arrêté du 7 avril précédent, la propriété définitive de la concession de M'Pila, d'une superficie de 40.000 mètres carrés. L'immatriculation de cette propriété à Brazzaville a été basée sur une valeur vénale de 3 millions, mais le conseil estime que sa valeur est plus considérable en raison des travaux et installations qui y ont été effectués.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

L'Industrielle Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1930)

Une assemblée ordinaire, tenue extraordinairement le 1^{er} décembre, a approuvé un exposé de la situation de la société au 30 septembre 1930, comportant une nouvelle évaluation des éléments de l'actif social, qui subissent une forte dépréciation.

L'assemblée a ratifié, en outre, la nomination comme administrateurs de MM. Serf. Kersten et Hanet.

Une assemblée extraordinaire, qui a suivi, avait à statuer sur une proposition de réduction du capital de 6 à 1 million, en raison de la nouvelle estimation de l'actif, selon la situation au 30 septembre 1930. Cette proposition n'a pas été adoptée, en raison des conversations qui vont s'ouvrir entre le président et le représentant d'un groupe d'actionnaires qui offrent un emprunt hypothécaire de 1 million de francs 7 1/4 %.

En conséquence, la seconde proposition, qui tendait à réaugmenter le capital pour le porter à 2 ou 3 millions, a été supprimée.

Liquidation judiciaire (tribunal de Brazzaville, 8 avril 1933).

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

DUMONT, Charles

Sénateur du Jura

Adresses : 21, boulevard Delessert, à Paris, puis 49 *bis*, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris (VIII^e), puis 3, square Villaret-de-Joyeuse, à Paris (XVII^e).

Administrateur : France-États-Unis, Association nationale d'expansion économique, Syndicat central des banques de province (dissous), Société centrale des banques de province. (Cette banque a dû subir une réorganisation financière. M. Dumont a dû quitter le conseil à cette époque), Lloyd de France Maritime Transport, Banque franco-japonaise (démissionnaire lors de sa nomination comme ministre de la Marine dans le cabinet Laval, démission ratifiée par l'assemblée du 16 décembre 1931, réélu après la chute du cabinet, dans le deuxième semestre de 1932), Compagnie d'électricité industrielle, devenue Industrielle d'Énergie électrique, Ateliers et chantiers maritimes du Sud-Ouest (en liquidation judiciaire) ; Compagnie générale des tabacs (Cette société a dû subir plusieurs réorganisations financières), [Compagnie industrielle africaine française \(nommé à la constitution octobre 1928\)](#), Papeteries de La Chapelle (nommé à la constitution novembre 1928), Compagnie internationale minière et industrielle Esterana [*sic* : *Estañera*][*actifs en Espagne et en Algérie*], devenue Union générale pour l'industrie et les mines.
